

POURQUOI SOUTENIR LE MODÈLE ABOLITIONNISTE DE LA PROSTITUTION ?



Les systèmes de prostitution et de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont prévalents dans l'Union européenne. Le manque d'harmonisation législative en matière de prostitution sur le territoire européen participe au manque de protection des victimes et renforce l'impunité des exploiters. Dans le cadre des élections européennes, nous appelons les candidat.e.s à se mobiliser en faveur d'une approche européenne fondée sur le Modèle Abolitionniste !

La prostitution est une forme de violence

La prostitution est issue d'une longue tradition patriarcale de volonté des hommes de contrôler et d'accéder aux corps des femmes. Les survivantes de la prostitution soulignent que la répétition d'**actes sexuels sans désir**, mais vécus comme le résultat d'une **contrainte** physique, psychologique ou socio-économique est en soi une **violence**.



des personnes prostituées souffrent du **syndrome de stress post-traumatique**

"Les conséquences de l'exercice de la prostitution sur la santé mentale sont similaires à celles subies par les personnes soumises à la torture."



Medicos del Mundo,
Espagne

Qui sont les cibles du système de la prostitution ?

Le système de la prostitution touche de manière disproportionnée les femmes et les filles issues de groupes **discriminés** : autochtones, migrantes, réfugiées, pauvres, appartenant à des minorités ou à des castes opprimées.



Les femmes et les filles de la **communauté Rom** sont largement touchées par la prostitution dans toute l'Europe, en particulier en Bulgarie, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie et en Roumanie[1]. Les femmes et les filles originaires du **Nigéria** sont également surreprésentées parmi les victimes de la prostitution et de la traite en Europe, souvent sous le joug de **réseaux de criminalité** organisés et violents.

En plus d'appartenir, pour la plupart, à des groupes discriminés, les femmes et les filles en situation de prostitution cumulent les **vulnérabilités** : la pauvreté, le sans-abrisme, l'expérience de violences sexuelles dans l'enfance, les dépendances, la minorité d'âge sont autant de facteurs d'entrée dans la prostitution[2].

“La prostitution, je devais y rester trois semaines, un mois. Au bout de 22 ans, j’y étais toujours. Et toujours avec les mêmes problèmes financiers. Une chose est sûre, on finit ruinée. Ce qui m’a fait plonger, je ne sais pas : une dépression, la peur du porte-monnaie vide... on y entre, on ne se rend pas compte.”



Rosen Hicher,
 survivante de la prostitution, France

Qu'est-ce que le Modèle Abolitionniste ?

Le Modèle Abolitionniste reconnaît la prostitution comme une violence et un obstacle à la dignité humaine. Il repose sur 5 piliers :

- 1 La décriminalisation des personnes en situation de prostitution
- 2 La garantie de parcours de sortie et de services de soutien pour les personnes en situation de prostitution
- 3 La criminalisation des acheteurs de sexe
- 4 La criminalisation des proxénètes, des trafiquants et de toute personne facilitant ou tirant profit de la prostitution d'autrui
- 5 L'établissement de campagne de sensibilisation ciblant particulièrement les hommes et les garçons, sur la non-marchandisation des femmes, les relations consenties et égalitaires

Chronologie de l'adoption du Modèle Abolitionniste



Il s'est avéré efficace pour **réduire la demande** tout en renforçant la protection des personnes prostituées.

Pourquoi interdire l'achat d'actes sexuels ?



Le droit international et européen enjoint aux Etats Membres de **décourager la demande** :



Le **Protocole de Palerme des Nations Unies** (article 9) oblige les États membres à décourager la demande qui favorise la traite à des fins d'exploitation sexuelle.



La **Rapporteuse Spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes** souligne que la criminalisation de l'achat d'actes sexuels repose sur une base juridique solide dans le droit international des droits humains et est reconnue comme un outil légitime pour protéger les femmes victimes de violence.



Dans la **résolution Noichl** (§41), le Parlement européen invite les États membres à criminaliser l'achat d'actes sexuels.



Criminaliser l'achat d'actes sexuels permet de réduire la demande et de créer un effet normatif :

La **demande - principalement masculine** - d'achat d'actes sexuels est satisfaite par les victimes de la traite. Cette demande favorise donc la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Pénaliser l'achat d'actes sexuel est un dissuasif efficace et décourage la demande.

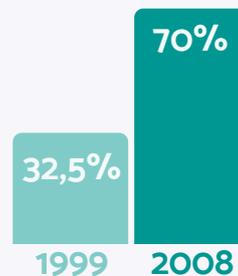


En **Suède**, par exemple, premier pays à pénaliser les acheteurs de sexe, la demande a **diminué de moitié** en 25 ans d'application du Modèle Abolitionniste, passant de 13,6 % d'hommes achetant des actes sexuels en 1999[3] à 7 % en 2023.



Le pays est depuis lors considéré comme un **“marché mort”** pour les trafiquants qui se sont détournés du territoire[4]. Dans le pays, la pénalisation des acheteurs de sexe a également eu un **effet normatif** et a réussi à faire évoluer les attitudes des hommes qui achètent des actes sexuels.

Evolution de la population suédoise soutenant l'interdiction[5]



D'autre part, dans les pays qui ont légalisé la prostitution, *“la **légalisation** contribue à la **normalisation**, ce qui augmente la probabilité de payer pour des rapports sexuels”*, selon une étude de la London Metropolitan University.



En Allemagne



des hommes achètent des actes sexuels.

“L'Etat me disait exactement la même chose que mon trafiquant. L'Etat allemand l'a simplement aidé à me prostituer. Notre législation aide les exploiters à pousser les femmes dans la prostitution car, en affirmant que la prostitution est un travail comme un autre, il invisibilise les préjudices et la violence.”

Sandra Norak,
 survivante de la prostitution et
avocate, Allemagne



Modèle Abolitionniste vs Modèle Réglementariste : quels résultats ?

Différentes lois existent dans les Etats Membres de l'Union européenne : le Modèle Prohibitionniste, le Modèle Abolitionniste et le Modèle Réglementariste (aussi appelé "décriminalisation totale").

 MODÈLE PROHIBITIONNISTE	 MODÈLE RÉGLEMENTARISTE (aussi appelé « légalisation » ou « décriminalisation totale »)	 MODÈLE ABOLITIONNISTE (aussi appelé Modèle Nordique)
La prostitution est considérée comme une activité criminelle et les personnes en situation de prostitution comme des délinquantes	La prostitution est considérée comme un "travail du sexe" et les personnes prostituées comme des "travailleuses du sexe"	La prostitution est considérée comme une forme de violence et les personnes en situation de prostitution comme des victimes de violence
Criminalisation des personnes prostituées	Décriminalisation des personnes prostituées	Décriminalisation des personnes prostituées
Criminalisation des proxénètes	Décriminalisation des proxénètes qui deviennent "gérants" et "propriétaires de maisons closes"	Criminalisation des proxénètes
Criminalisation des acheteurs de sexe	Décriminalisation des acheteurs de sexe considérés comme des consommateurs	Criminalisation des acheteurs de sexe considérés comme des auteurs de violence



Allemagne



400 000

personnes prostituées
selon les plus hautes estimations



Seules

23 000

inscrites au registre
officiel en 2021



81%

des personnes enregistrées
sont étrangères en 2021



x5

du nombre de **réfugiées Ukrainiennes** en situation
de prostitution dans le
quartier rouge de Berlin
depuis la guerre en Ukraine



d'hommes achètent du sexe par jour



3 500

bordels
officiellement
enregistrés offrant
des "forfaits"



France



37 000

personnes en situation
de prostitution selon
les plus hautes estimations



+8 000

acheteurs de sexe ont été
arrêtés ou ont participé à un
stage sur les réalités de la
prostitution en mars 2023



personne prostituée pénalisée
pour des faits de prostitution
depuis l'adoption du Modèle
Abolitionniste en 2016[6]



+1 247

personnes ont bénéficié d'un
parcours de sortie de la prostitution
depuis mars 2023 avec un taux de
réussite à **95%**



de hausse des procédures contre
les proxénètes entre 2016 et 2019



x7

plus de compensation
pour les victimes
entre 2016 et 2019



**Vous êtes candidat.e à l'élection européenne
et souhaitez vous engager en faveur
de l'abolition de la prostitution :**

SIGNEZ NOTRE MANIFESTE



Sources

[1] European Roma Rights Centre, Breaking The Silence: A Report By The European Roma Rights Centre And People In Need, 2011

[2] CAP International, Last Girl First ! Prostitution at the intersection of sex, race and class-based oppression, Editions Libre, 2022

[3] Swedish government report SOU 2010:49: "The Ban against the Purchase of Sexual Services. An evaluation 1999-2008"

[4] Swedish government report SOU 2010:49: "The Ban against the Purchase of Sexual Services. An evaluation 1999-2008"

[5] Swedish government report SOU 2010:49: "The Ban against the Purchase of Sexual Services. An evaluation 1999-2008"

[6] Data from FACT-S, The situation of prostitution in France, 2021